

Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 013-2023
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.35

Déposée le : 06.03.2023

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : UDC (Josi, Wimmis) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 09.03.2023

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : Sélectionner

Asile : il faut que la Confédération assume ses engagements

Le Conseil-exécutif est prié, de concert avec les autres cantons, de confronter la Confédération à ses devoirs et de mettre en œuvre la stratégie d'asile. La Confédération doit notamment être rappelée à ses engagements et à ses responsabilités afin :

1. qu'il n'y ait plus de répartition intercantonale des personnes requérantes d'asile en cours de procédure, mais que les procédures soient traitées dans les Centres fédéraux pour requérants d'asile afin que les renvois puissent être exécutés rapidement ;
2. que la loi sur l'asile soit correctement appliquée, malgré la charge de travail élevée, et qu'il ne soit pas possible d'étendre à bas bruit les motifs d'asile par souci de simplicité ;
3. de renvoyer obligatoirement les personnes requérantes d'asile déboutées, et ce dans les plus brefs délais ;
4. de créer des zones de transit aux frontières du pays, compte tenu de l'afflux actuel, afin que les personnes requérantes d'asile déboutées soient directement renvoyées vers le pays depuis lequel elles voulaient entrer en Suisse.

Développement :

Le système d'asile est sous pression et certains cantons ont déclaré l'état d'urgence. La Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police a désapprouvé la reprise du programme de réinstallation en raison de la forte charge qui pèse sur le système : beaucoup d'hébergements sont déjà complets, et malgré l'hiver qui limite l'accès par de nombreuses voies en Europe, de nouvelles personnes requérantes d'asile arrivent tous les jours. En janvier 2023, ces personnes venaient le plus souvent d'Afghanistan (754, -12), de Turquie (437, -18), d'Algérie (192, +72), du Maroc (151, +57), d'Iran (62, +11) et de Tunisie (62, +19). L'évolution de la situation laisse peu de place à tout espoir de détente, à plus forte raison

sachant qu'il faudra probablement héberger et encadrer encore longtemps des personnes en quête de protection en provenance d'Ukraine. Les communes ne sont pas seules à s'en inquiéter, au vu du nombre croissant de personnes requérantes d'asile et de leur répartition entre les communes qui génère une augmentation des dépenses et, à moyen terme, des coûts lorsque l'encadrement est transféré de la Confédération au canton et aux communes.

Motivation de l'urgence : le temps presse, car la situation s'aggrave de jour en jour et l'hébergement ne pourra plus être garanti longtemps sans réglementation d'urgence, même dans le canton de Berne.

Destinataire

– Grand Conseil